

## Dans ce numéro

1. La pêche professionnelle
2. Nouvel étang dans la réciprocité
3. Président de Réchesy
4. La vie dans nos étangs
5. Agenda

## La pêche professionnelle dans notre département

La pêche professionnelle en eau douce s'est raréfiée, à tel point que nombre de nos concitoyens ne connaissent tout simplement pas son existence. Aujourd'hui, il reste environ 400 pêcheurs professionnels en eau douce.

Une circulaire de Madame Ségolène ROYALE, Ministre de l'Environnement est arrivée dans chaque Préfecture de France demandant à chaque département d'ouvrir des lots de pêche à la pêche professionnelle.

Conformément à cette circulaire, l'Administration a proposé le seul lot capable d'être pêchable de manière professionnelle dans le département :

### LE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

La Direction Départementale des Territoires a donc reçu une candidature pour exploiter deux des biefs de ce canal.

Si ce dossier abouti, ce pêcheur professionnel sera autorisé :

- A pêcher au filet 4h avant le lever, 4h après le coucher du soleil,
- A poser 250 m de filet au km de canal de type araignée à maille de 60 minimum pour le gros poisson,
- A poser 250 m de filet au km de canal de type flottant à maille de 10 mm pour le petit poisson,
- A utiliser toutes sortes d'engins tels que filet épervier, carrelet, nasses...

Une lettre d'opposition a été adressée par nos soins à Monsieur le Préfet, qui se donne jusqu'au 15 novembre pour nous faire part de sa décision.

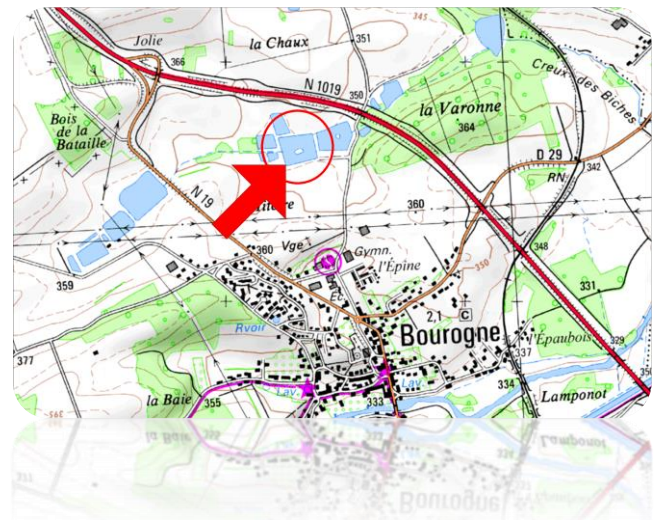
Nous ne manquerons pas de vous en informer, et comptons vivement sur votre solidarité.

## Nouvel étang dans la réciprocité

Un nouveau plan d'eau, l'étang « LA BAROCHE », rejoint les lots de pêche de l'AAPPMA de Bourogne à compter de janvier 2017.

Cet étang de 2 hectares, dont vous trouverez le plan ci-contre, fera également partie de la réciprocité dès l'année prochaine.

Il sera ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et la pêche y sera autorisée à 4 cannes.



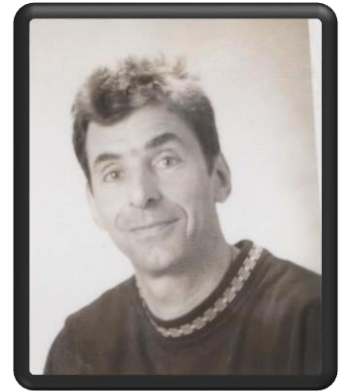
## Nouveau président à la tête de l'AAPPMA de Réchesy

Courant août, Monsieur Gildo POZZAN nous a fait part de sa démission du poste de président de l'AAPPMA de Réchesy qu'il occupe depuis 2003, et ce pour raisons personnelles, ainsi que de son poste de vice-président au sein de notre fédération départementale.

Les membres de cette AAPPMA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin d'élire leur nouveau président, Monsieur André KLEIBER, qui n'est d'autre que l'ancien vice-président.

Né en 1957 à RECHESY (90), André Kleiber, menuisier de profession, pêche dans la Vendeline depuis l'âge de 5 ans.

Son amour pour la pêche et les milieux aquatiques fait qu'il participe activement à la vie associative, tant à l'entretien de la rivière qu'aux diverses manifestations de pêche. Il devient alors membre du conseil d'administration de son AAPPMA il y a une quinzaine d'années, prend la place de trésorier en 2003, avant d'être élu dernièrement président.



## La vie dans nos étangs, LE PHRYGANE



Les phryganes, ou trichoptères, sont des insectes, surtout connus par leurs larves aquatiques, couramment appelées porte-bois : les larves de trichoptères s'entourent en effet d'un cocon, formé de brindilles, de petits cailloux, ou autres (cela dépend des espèces) pour se protéger.

Après la métamorphose, la larve se transforme en un adulte capable de voler. Il ressemble un peu à un papillon, dont les ailes seraient couvertes d'une sorte de fin duvet (*Trichoptère* veut dire « ailes poilues »).

Les larves de phryganes vivent dans les ruisseaux frais et propres, sans pollution et bien oxygénés. Comme elles ne supportent pas la pollution, ce sont en général de bons bioindicateurs : s'ils vivent dans un ruisseau, c'est que l'eau est de bonne qualité.

Les larves de phryganes font partie des proies favorites des truites, qui vivent dans le même milieu. Les pêcheurs ont d'ailleurs l'habitude de ramasser les larves de phryganes et de les utiliser comme appât pour la pêche à la truite. Les pêcheurs à la mouche fabriquent un type de mouches appelées *nymphes*, et qui sont inspirées des larves de phryganes.



### Octobre 2016

22 et 23 octobre

Week-end Brochets, Grosses Perches et Truites  
AAPPMA Bourogne, Etang du Lamponot

26 et 27 octobre

Vidange du Malsaucy

### Novembre 2016

12 novembre

Soirée Sanglier  
AAPPMA Florimont  
Contacter le Président pour inscription préalable

Retrouvez-nous sur

<https://www.facebook.com/Fdaappma90/>



Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : [contact@fede-peche90.fr](mailto:contact@fede-peche90.fr)

Site internet : <http://federationpeche90.wix.com/federationpeche90>